



E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Délibération n° 2020 - 20 du 13 octobre 2020

Objet : Vote de la Décision Modificative N° 1 du Budget Principal de l'exercice 2020

L'an deux mille vingt, le 13 octobre, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 6 octobre 2020.

Etaient présents :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Gérard Lambert-Motte, Président de l'Établissement Public, Agnès Rafaitin

Représentant la Maire de la Commune de La Roche-Guyon : François Gaspard

Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Yann Grillère

Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat

Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Marie-Cécile Courtois

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon

Personnalité qualifiée nommée par le Conseil Départemental : Cédric Lemagnet, Gérard Maury

Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Marie-Agnès Lanthier

Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Michel Chialvo

Représentants du personnel : Olivier Lopes, titulaire

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Annick Aubert

Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Francis Kohn

Représentants du personnel : Sophie Fournial, titulaire

Absents excusés :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Jean-Pierre Muller, Sophie Borgeon, Jeanne Docteur, Alexandre Pueyo

Représentants de l'Etat : DRAC : Laurent Roturier

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 15

Etaient également présentes :

- Magalie Bouchet, Directrice de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Dolorès Fourrez, Responsable administrative et budgétaire de l'Unité Culture et Patrimoine de la Direction de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Marie-Laure Atger, Directrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Edith Couderc, Administratrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)



Établissement public
de coopération culturelle
1, rue de l'Audience
95780 LA ROCHE-GUYON
01 34 79 74 42
service.accueil
@chateaudelarocheguyon.fr
www.chateaudelarocheguyon.fr

Siret : 289 500 803 00019
Code APE : 9 103 Z



- **La révision de l'affectation du résultat 2019 (cf. délibération 2020-19)**
- **En section d'exploitation :**
 - Une diminution du budget de 80 859,67€.
 - Une baisse du chapitre 012 (relatif aux ressources de personnel), pour une dépense à hauteur de 1 227 256,28 € grâce à l'exonération des charges patronales pour les mois de février à mai dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19
 - Une diminution des charges à caractère général de 9 244,08 € répartie sur la programmation culturelle et les frais généraux
 - La nécessité de transférer 12.938,39€ au financement de l'opération « Donjon » de la section d'investissement
 - Que le résultat prévisionnel de l'exercice est équilibré
- **En section d'investissement**
 - L'affectation de 31 234,82 € du résultat excédentaire de la section de fonctionnement (compte 1068) au financement de l'opération « Donjon ».
 - Une augmentation des dépenses de 12 938,39 € correspondant à un dépassement de fin de travaux pour cette même opération « Donjon », équilibrée par le virement de la section de fonctionnement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- VU** la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,
- VU** le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,
- VU** l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,
- VU** la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle
- VU** le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales
- VU** les statuts de l'E.P.C.C.,


Après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2020.

Abstentions : 1

Votes contre : 0

Votes pour : 14




Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le Président de l'E.P.C.C.
Gérard Lambert-Motte

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le